

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SAISON 2021 / 2022



Lieux : Maison de l'Oradou, 88 rue de l'Oradou 63000 Clermont-Ferrand

—						
<u>Elève</u>				Représentant légal si élève mineur		
Nom - Prénom:				Nom - Prénom:		
Date de naissance:/ Adresse:				Téléphone: Email:		
		e:Ville:	Email:			
Téléphone:						
Er	nail:					
	Cocher le(s) cours choisi:					
		CATÉGORIE	JOUR	HORAIRE		
		Hip Hop - Débutant	Lundi	17h30 - 18h30	Dates d'inscription	
		Hip Hop - Initié	Lundi	18h30 - 19h30	8 septembre de 17h à 19h Maison de l'oradou	
		Hip Hop - Confirmé	Lundi	19h30 - 20h30	11 septembre de 10h à 17h Forum des associations	
		Breaking - Débutant	Mercredi	13h30 - 14h30	Place de Jaude	
		Breaking - Initié	Mercredi	14h30 - 15h30	Date de reprise	
		Breaking - Confirmé	Mercredi	15h30 - 16h30	27 et 29 septembre PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE	
		Coaching Breaking avec Mike	Mercredi	16h30 - 18h30	PASS SANITAINE UDLIGATURE	
Cotisation annuelle Montant pour un cours : 180 € - Montant pour deux cours : 330 € Merci de préciser le moyen de paiement: □ Espèce (en une seule fois) Chèque: □ 1 chèque de 180 € pour une licence simple □ 2 chèques de 90 € pour une licence double □ 1 chèque de 330 € pour une licence double □ 2 chèques de 165 € pour une licence double □ 3 chèques de 110 € pour une licence double						
* Tout paiement ou licence incomplète ne permettra pas la présence en cours. * Toute année commencée est dû dans sa globalité.						
Je - a les - d - a org pro	sous autori s activ léclar autoris ganis oduits	cions Générales essigné(e) ise Supreme Legacy à prendre touvités organisées par l'association. ere avoir pris connaissance du règler se Supreme Legacy School à effect sées par l'association et à diffuser es multimédias qui en seraient issus. ere à l'association Supreme Legacy.	ment intérieur Suprem tuer des prises de vue tout ou une partie de	ne Legacy School et m'eng e de mon enfant ou de moi	gage à le respecter. i-même dans le cadre des activités	
<u>Pië</u>	<u>èces</u>	<u>à joindre</u> : * Règlement de la * Certificat médica		ratuit ne sera pas possible :	sans certificat médical.	
Fa	ıit à	, le//20	Signature :			
	APPEL À BÉNÉVOLES!					

OUI !!! Je souhaite être contacté(e) en cas de besoin (gâteaux, buvette, accompagnement des jeunes...)

OUI !!! Je souhaite être contacté(e) en cas de beso
 Non ... Désolé mon planning ne me le permet pas



REGLEMENT INTERIEUR Supreme Legacy School

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'Ecole de danse Supreme Legacy. Il a été approuvé par les membres du bureau et adopté en conseil d'administration de l'association Supreme Legacy le 15 Janvier 2016.

Article 1 - Conditions d'adhésion

- Remplir et signer la fiche d'inscription. Si l'adhérent est mineur, cette fiche devra être signée par le représentant légal.
- Fournir un certificat médical pour la pratique de la danse.
- Etre à jour de sa cotisation.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'adhérent ne sera pas accepté en cours.

Article 2 - Lieu et horaires des cours

- Les cours se déroulent à l'Ecole de danse Supreme Legacy School située à la Maison de l'Oradou au 88 rue de l'Oradou 63000 Clermont-Ferrand.
- Les horaires sont donnés au moment de l'inscription et affichés dans la salle de danse.

Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions.

Article 3 - Déroulement des cours

- Les cours sont dispensés par des professeurs qualifiés. - Les élèves devront se conformer aux recommandations des professeurs concernant la tenue vestimentaire pendant les cours.
- Les élèves doivent être assidus et ponctuels aux cours et avoir un comportement correct.
- Les élèves doivent éviter d'apporter des bijoux, de l'argent ou tout objet de valeur. En cas de perte ou de vol, Supreme Legacy School se dégage de toute responsabilité.
- Les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents avant le début des cours et dès la fin de ceuxci.
- Il est interdit de quitter la salle avant la fin d'un cours sans l'autorisation du professeur.

La présence de toute personne étrangère aux cours ne sera pas acceptée.

Article 4 - Remboursement

- Il ne sera fait aucun remboursement pour les désistements en cours d'année sauf pour raison exceptionnelle (décision à laisser à l'appréciation du bureau) et sur présentation d'un justificatif.
- En tout état de cause chaque trimestre commencé est dû quelque soit le motif de départ de l'élève.

Article 5 - Gala de fin d'année

- Un gala de fin d'année sera mis en place durant le mois de Juin. Une date et un lieu vous seront communiqués ultérieurement.
- Il est demandé de suivre les cours avec régularité pour la création des chorégraphies.

En cas d'absence répétée et non justifiée, les professeurs se réservent le droit d'annuler la participation de l'élève concerné au Gala.

- Toute absence au Gala doit être signalée au professeur le plus tôt possible. Une absence de dernière minute pénalise tout le groupe et le travail de l'année.

Article 6 - Autres représentations

- Les élèves peuvent être amenés à se produire en cours d'année pour des manifestations diverses. En ce cas, une autorisation leur sera demandée et ils s'engageront à respecter leur accord.

Article 7 - Relation avec les responsables

- Les coordonnées des personnes responsables de l'Ecole de Danse Supreme Legacy sont affichées dans la salle afin que vous puissiez leur faire part de vos remarques ou questions.
- Toutes les informations utiles concernant l'Ecole de danse Supreme Legacy vous seront communiquées sur une note remise à chaque adhérent et également accessible sur le site internet du groupe.

www.supreme-legacy.fr

Article 8 - Modification du présent règlement

- Le règlement intérieur pourra être modifié en cours d'année par le bureau suite à d'éventuelles remarques iustifiées.

Article 9 - Respect du règlement intérieur

- Les adhérents s'engagent à respecter le présent règlement fait dans l'intérêt de tous.
- Le non respect de ce règlement pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association sans remboursement des frais d'adhésion.

Ce règlement devra être approuvé et signé par les élèves majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs (voir formulaire d'inscription)